

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Ces derniers jours, vous avez pu constater que de plus en plus souvent des détritrus jonchent la voie publique. Du verre cassé, des bouteilles d'alcool, des cartons, des sacs poubelle et autres déchets traînent sur le parc, vers l'église et un peu partout dans le village. Des nuisances sonores se rajoutent à ce triste tableau : sont en cause les excès de vitesse, les scooters, la musique trop forte, etc.

Je trouve inadmissible ces incivilités et je demande aux parents de prendre leurs responsabilités comme je prends les miennes pour résoudre ces problèmes.

J'ai rencontré à plusieurs reprises les enfants responsables de ces dégâts. J'ai également pris contact avec leurs parents ou grands-parents en leur demandant d'assumer leurs responsabilités.

Aucune amélioration n'ayant été constatée je suis donc amené à réagir :

- *un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique est pris*
- *une plainte pour abandon de déchets sur la voie publique sera déposée si les faits précités se reproduisent.*

Je vous rappelle les articles de loi

« Hors le cas prévu par l'article [R. 635-8](#), est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures. »

À travers les actions menées par le Conseil Municipal, nous nous efforçons chaque année d'améliorer les espaces publics, de proposer des lieux permettant les échanges et la convivialité.

Nonobstant le fait que les réparations grèvent d'autant le budget de la commune, je ne peux que regretter ces incivilités dégradant notre village et qui sont surtout dues à une minorité.

Je tenais à ce que vous sachiez que nous faisons tout pour résoudre ces problèmes et que, s'il le faut, j'irai loin dans les démarches administratives et policières qui me sont autorisées.

Chacun devra alors assumer ses responsabilités.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

*Le Maire,
Serge Rutkowski*

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2011

Membres présents et représentés : 15

2. NOUVELLE ELECTION DES ADJOINTS

Comme stipulé au § 3 du précédent bulletin, la démission de Monsieur DUPARC a entraîné l'élection d'un nouveau Président au SIAC.

Mr Mallet 1er adjoint a été élu Président du SIAC fin février. Ce poste à responsabilités multiples engendrant un important surcroît de travail et de disponibilités, il est apparu plus raisonnable de libérer Mr Mallet de certaines tâches et de procéder à la réélection des adjoints.

Résultats des élections au sein du Conseil Municipal :

- 1^{er} adjoint : M. Joseph Delgado
- 2^{ème} adjoint : M. André Gaudey
- 3^{ème} adjoint : Mme Geneviève Verro
- 4^{ème} adjoint : M. Gérard Mallet

3. RETROCESSION DU LOTISSEMENT PHILIO

Une convention prévoit le transfert des équipements publics au profit de la Commune. Cette convention stipule que le transfert sera régularisé par acte notarié ou administratif dès lors que le certificat de viabilité définitif sera délivré. Les coûts seront supportés par le lotisseur.

La municipalité accepte ce transfert et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL

Des travaux ont été réalisés par les employés communaux : réfection du puits rue des Vignes, aménagement du cimetière.

Ces travaux sont transférés de la section fonctionnement à la section investissement.

5. CHANGEMENT DE LOCATAIRE POUR LE LOCAL PROFESSIONNEL (situé 3 rue de l'Eglise)

Madame **Petot**, infirmière a déposé un préavis la libérant de toutes obligations vis-à-vis du propriétaire à effet du 31 juillet 2011. Elle exercera ses fonctions dans le nouvel immeuble situé en face de l'école.

Monsieur **Baretti**, gérant de la carrière, ayant formulé une demande d'attribution d'un local administratif sur Auxon, est désigné comme locataire à compter du 1er août 2011.

6. AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE :

La réalisation du **raccordement provisoire** de la RD1 existante sur le giratoire RD1/Rue des Essarts donnant accès à la gare TGV oblige le Département du Doubs à solliciter l'occupation temporaire des parcelles cadastrées A861, A863, ZA317 et ZA316 pour une superficie de 24a91.

La date prévisible de la mise en service complète de l'accès routier est annoncée pour fin décembre 2014.

Il en est de même pour les parcelles A802, A805, A808 et A809 afin d'assurer la **déviatio**
n provisoire relative aux travaux de création du giratoire de la gare jusqu'en octobre 2011

La municipalité accepte cette occupation temporaire gratuitement sous conditions de remise en état des lieux et réalisation de plantations locales.

7. DEMANDE DE CESSION D'UN CHEMIN D'ACCÈS DEPUIS LA COUR DE L'ANCIENNE ECOLE :

Monsieur **Thiebaud** sollicite la cession du chemin donnant accès à la parcelle 819 située derrière sa maison.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas s'engager dans cette démarche qui, à plus ou moins long terme, pourrait bloquer les projets de la Commune.

8. POSE D'UN PANNEAU PUBLICITAIRE

Les commerçants nouvellement installés dans la copropriété « le Florence », devant l'école, souhaitent installer, à leurs frais, un panneau publicitaire sur le domaine public.

La municipalité consciente de l'intérêt de cette installation dans l'évolution des commerces, autorise cette pose après validation de la maquette.

9. LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'APPUI A LA CONSTITUTION DU PROJET DE TERRITOIRE ET AU PROJET D'UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE TYPE SYNDICAT MIXTE.

Parallèlement au projet de mise en place d'un syndicat mixte sur le secteur nord/gare Besançon TGV, les élus des 7 Communes (Auxon-Dessous, Geneuille, Cussey sur l'Ognon, Chevroz, Devecey, Chatillon le Duc et Auxon-Dessus) ainsi que les Présidents de la Région, du Département, de la CAGB et de la CCVDB (Communauté de Commune du Val de la Dame Blanche) ont validé une démarche devant aboutir à la mise en place d'un projet partagé.

Quatre groupes de travail technique ont été mis en place : Environnement – Mobilité – Urbanisme & Foncier – Développement économique et équipements structurants.

Les Communes organisent le groupe Urbanisme & Foncier.

L'assistance d'un cabinet d'études disposant des compétences techniques requises s'impose et un plan de financement doit être élaboré avec les partenaires du projet.

Selon estimation, la part des Communes s'élèverait à 16 000 €, repartis au prorata du nombre d'habitants de chaque Commune. Un groupement de commandes sera réalisé.

La Commune d'Auxon-Dessus est désignée comme mandataire du groupement de commandes. Elle est autorisée à procéder au lancement de la consultation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'appui à la constitution du projet de territoire et au projet de création d'une structure de gouvernance type syndicat mixte.

La municipalité accepte la répartition financière proposée pour un montant global estimé à 52 000 €, à savoir 20 % pour les Communes, repartis au prorata du nombre d'habitants avec un maximum de 2 €/habitant, et 80 % pour les autres collectivités (CAGB, CCVDB, Département et Région).

INFORMATIONS DIVERSES

ETAT CIVIL

Naissances : -Elina BATAILLARD née le 12 05 2011

-Léa MERLOS née le 23 06 2011

Mariage : le 9 juillet : Mlle Donier Nathalie et M. Righi Mathieu

RECRUESCENCE DES VOLS

Les vacances approchent, rien n'empêche la délinquance.

Afin de protéger vos biens, la gendarmerie rappelle les règles de base à respecter :

« vous êtes chez vous, fermez à clés les accès de votre domicile notamment la nuit. Une fenêtre en position oscillo-battante est une fenêtre ouverte. Ne cachez pas vos clés sous le paillason, sous un pot de fleurs....mais conservez les toujours sur vous. Ne laissez pas de mot sur votre porte mentionnant votre absence. Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs qui, sous différents prétextes, chercheraient à s'introduire chez vous. Ne pas laisser de message d'absence sur la messagerie téléphonique ».

La gendarmerie assure une surveillance sur votre maison si vous avez appelé pour signaler votre absence sur une durée déterminée.

CIRCULATION DANS LE VILLAGE

Les déviations mises en place pendant la durée des travaux engendrent de réelles perturbations. La vitesse excessive a déjà provoqué plusieurs accidents. Nous vous incitons à **respecter scrupuleusement les limitations de vitesse.**

FÊTE DU 14 JUILLET :

Comme à l'accoutumée cette fête se tiendra le **13 juillet**.

Dès **20H00** vous trouverez de quoi satisfaire un petit creux avec frites, merguez ainsi que de quoi étancher votre soif accompagnée par Cédric aux platines.

Les **feux d'artifice offerts par la municipalité** seront tirés vers **22H30**.

Le bal organisé par l'ACCA se tiendra sur l'esplanade de la mairie.

FETE DES MERES

Deux mamans ont été mises à l'honneur cette année et se sont vu remettre un diplôme, un bouquet de fleurs ainsi qu'une médaille :

- d'argent pour **Madame Solange VEUVE** ayant élevé six enfants.
- de bronze pour **Madame Michelle RAMELET** en ayant élevé quatre.

Toutes les mamans du village étaient conviées à l'apéritif organisé par la municipalité et ont pu repartir une rose à la main.

FETE DE LA MUSIQUE

Malgré un temps perturbé, de nombreuses personnes se sont déplacées pour assister à la manifestation organisée par le comité des Fêtes. La Présidente Danielle RENAUDIN les en remercie.

VIDE-GRENIERS

Beau succès pour cette mouture 2011. En effet une cinquantaine d'exposants avaient répondu présents au comité des Fêtes qui organisait ce vide-greniers. Le temps est resté clément jusqu'au dernier instant et la bonne humeur fidèle au rendez-vous.

NOUVEAUX COMMERCES

Après l'implantation d'un distributeur de billets d'une Agence Crédit Agricole, vous pourrez désormais trouver dans le nouveau bâtiment situé rue Maupommier à proximité de l'école :

- Une orthophoniste **Laure DETREY**
- Une infirmière **Mélanie PETOT**
- Une boulangerie pâtisserie « **LE FLORENCE** »

Nous souhaitons la bienvenue et la réussite dans leurs activités à ces nouveaux occupants.

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de passer d'agréables vacances.

